

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 11  
Nombre de Conseillers absents : 0  
Nombre de pouvoirs : 4  
Date de la Convocation : 12/05/2026  
Date d'affichage : 12/05/2026



## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Jeudi 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mai à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : VARLET Geoffroy, DUFRESNE Anna, GABILLET François, GONNARD Léa, REYMOND Aurélie, AUBERTIN Aurélien, RYNKA Charlotte, FLORIDO Geoffrey, BOSSET-VALESPER Simone, CALBA Joël

Ont donné pouvoir :

BIGOT Agnès a donné pouvoir à GABILLET François  
MARMIER Karine a donné pouvoir à FLORIDO Geoffrey  
TEPPE Sébastien a donné pouvoir à DUFRESNE Anna  
DREYFUS Éric a donné pouvoir à BOYER Dominique

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M CALBA Joël a été élu secrétaire de séance.

### Délibération n°26050 : Décision modificative n°1

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants relatifs aux règles budgétaires des collectivités,

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2026 adopté par délibération en date du 20 avril 2026,

**Considérant** la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires afin de tenir compte de mouvements comptables liés à une opération de cession d'immobilisation, ,

Le Maire présente au Conseil municipal la **Décision modificative n°1**, portant sur les ajustements suivants :

#### **Mouvements budgétaires**

##### **Section d'investissement – Recettes**

- **R 024 – Produits des cessions d'immobilisations : + 90 430.00 €**

##### **Section d'investissement – Dépenses**

- **R2112 – Terrains de voirie : - 90 430.00 €**

Ces mouvements permettent de constater la recette issue de la ces  
contre partie l'inscription initiale en immobilisation.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 001-210101366-20260521-26050-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve la Décision modificative n°1** telle que présentée ci-dessus.

## DECIDE

### Article 1 :

La Décision modificative n°1 du budget 2026 est adoptée.

### Article 2 :

Les crédits modifiés seront intégrés au budget communal conformément aux mouvements détaillés ci-avant.

### Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique,  
A Cruzilles-lès-Mépillat,  
Le 21 mai 2026

Le Secrétaire  
Joël CALBA



Le Maire,  
Dominique BOYER

